

# Charte de l'évaluation des formations et des enseignements

Version 1



[www.univ-nantes.fr](http://www.univ-nantes.fr)

UNIVERSITÉ DE NANTES

L'Université de Nantes s'est engagée à développer les pratiques en matière d'évaluation autour de ses activités de formations. La démarche d'évaluation se décline suivant deux processus : l'Evaluation des Formations et de la Vie Universitaire (EFVU) et l'Evaluation des Enseignements par les Etudiants (EEE). Cette démarche s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur concernant les conditions d'accréditation, les procédures de contractualisation et les obligations en matière d'évaluation interne et externe.

La présente charte vise à fixer un cadre à cette démarche autour des principes appliqués à l'Université de Nantes et du rôle des acteurs afin d'en favoriser la compréhension et l'adhésion de tous.

## CONTEXTE

Le développement de la démarche d'évaluation (EFVU et EEE) s'inscrit dans un contexte articulant la vision stratégique de l'établissement et le cadre législatif qui régit les missions de formation des universités.

### **Une stratégie d'établissement axée sur l'amélioration des formations et le développement pédagogique**

---

La démarche d'évaluation représente une opportunité pour l'ensemble de la communauté universitaire d'améliorer les formations, de soutenir le développement pédagogique et de contribuer à l'attractivité de l'Université de Nantes.

### **Un cadre législatif en vigueur**

---

La démarche repose sur un cadre législatif (détail en annexe) qui précise les obligations en matière d'évaluation pour les formations universitaires. Il fait clairement apparaître les enjeux d'appropriation des évaluations tant pour le pilotage de l'offre de formation que pour le développement pédagogique.

- Arrêté du 26 mai 1992 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise,
- Arrêté du 9 Avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise,
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master en vigueur au 1er septembre 2014
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

# LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION A L'UNIVERSITÉ DE NANTES

## Une démarche soutenant l'amélioration de la qualité des formations, des enseignements et le développement pédagogique

---

Les processus d'évaluation ont pour but de soutenir l'amélioration de la qualité des formations, des enseignements et le développement pédagogique de l'institution, des équipes et de chaque enseignant. Ils visent à mieux appréhender la perception des étudiants concernant les conditions d'études, la formation et les enseignements. Ils contribuent aux réflexions stratégiques de l'établissement, et appuient le pilotage des formations et le développement pédagogique. L'implication de l'ensemble de la communauté universitaire dans ces processus vise également à développer la citoyenneté académique.

## Une démarche reposant sur un climat de confiance

---

Un climat de confiance autour des processus d'évaluation nécessite de définir des règles de confidentialité qui respectent l'individu, les besoins de l'équipe pour piloter la formation et les institutions pour leur pilotage stratégique. L'anonymat est assuré lors de la collecte et du traitement des réponses des étudiants. La transparence passe par l'élaboration de procédures claires, lisibles, formalisées et partagées par l'ensemble des acteurs concernés. L'ensemble de la démarche encourage le dialogue et les échanges entre toutes les parties prenantes.

## Une démarche impliquant l'ensemble des acteurs

---

Cette démarche repose sur des pratiques qui s'adaptent à la diversité des contextes. Chaque acteur (étudiant, enseignant, service, équipe, institution) contribue par son implication à la réussite de la démarche d'évaluation. Il est important de définir le rôle et la responsabilité de chaque acteur pour créer des conditions favorables au succès de la démarche.

## Une démarche soutenue par l'ensemble des acteurs de l'Université de Nantes

---

La coordination et la concrétisation des processus d'évaluation bénéficient d'un soutien des services. L'établissement met à disposition des enseignants et des équipes enseignantes, des ressources et des outils adaptés à la mise en place des processus d'évaluation. Des mesures de valorisation du développement pédagogique et du pilotage de formation accompagnent la démarche.

# LES ACTEURS DE L'ÉVALUATION A L'UNIVERSITÉ DE NANTES

## L'Université

---

L'Université soutient le déploiement de la politique d'évaluation des formations et des enseignements. Elle définit les axes stratégiques, le cadre, les principes et les moyens institutionnels concernant l'évaluation validés par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) et le Conseil d'Administration (CA). L'Université diffuse et promeut l'évaluation auprès de tous les acteurs pour montrer l'importance qu'elle y accorde. Elle propose aux composantes les moyens humains, financiers et techniques pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation via l'appui des services centraux et communs. Elle prend en compte les résultats de ces évaluations pour sa politique institutionnelle et pour les propositions d'évolution de maquettes et de dispositifs pédagogiques qui sont discutées et soumises au vote en CFVU. Elle est garante du respect des principes proposés dans la charte.

## Les composantes

---

Les composantes soutiennent la mise en œuvre de l'évaluation dans le cadre proposé par l'Université tout en l'adaptant aux préoccupations de terrain et aux problématiques spécifiques. Elles définissent les objectifs et les moyens pour leur mise en œuvre. Elles les communiquent auprès de tous les acteurs pour assurer la promotion de la démarche, soutenir l'adhésion, assurer la lisibilité et rappeler l'importance accordée à l'évaluation. Les composantes soutiennent et valident les processus d'évaluation proposés par les équipes pédagogiques et les conseils de perfectionnement. Ces processus peuvent contribuer à l'évolution des formations. Les composantes s'assurent de la transmission des indicateurs définis par le contrat d'établissement. Elles diffusent des synthèses de l'évaluation auprès des enseignants, des étudiants et des services concernés par les formations. Elles sont garantes du respect des principes proposés dans la charte.

## Les équipes pédagogiques

---

Les équipes pédagogiques participent activement à l'élaboration des processus et des modalités pour évaluer les formations et les enseignements. Elles s'assurent de l'implication et de l'information de l'ensemble des enseignants sur la démarche mise en œuvre. Elles contribuent à la promotion de la démarche auprès des étudiants. Elles s'engagent à rendre lisible auprès des étudiants leurs bilans et leurs synthèses d'évaluation pour soutenir l'engagement pérenne. Elles font remonter au conseil de perfectionnement les modalités d'évaluation mises en place, leurs synthèses de l'évaluation, leurs propositions d'évolution et les indicateurs institutionnels.

Les enseignants relaient l'intérêt de la démarche et des moyens auprès des étudiants pour participer aux évaluations. Ils assurent un retour auprès des étudiants pour leurs enseignements.

Les équipes pédagogiques sont garantes du respect des principes proposés dans la charte.

## Les services

---

Différents services (services centraux et communs) de l'établissement participent à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation dans le respect des principes proposés dans cette charte. Ils mettent à disposition des ressources et moyens humains, techniques et méthodologiques pour faciliter la coordination et la mise en œuvre.

La Direction de la Qualité et du Développement Durable (DQDD) et la Direction de la Vie Etudiante (DVE) mettent en œuvre l'Évaluation des Formations et de la Vie Universitaire (EFVU). Elles coordonnent les vagues d'évaluation et collaborent avec tous les acteurs pour élaborer chaque questionnaire d'évaluation. Elles assurent la diffusion vers les étudiants pour encourager leur participation. Elles produisent et diffusent les différents rapports issus de l'évaluation pour en favoriser l'appropriation par les composantes et l'établissement.

La DQDD et le Centre de Développement Pédagogique (CDP) impulsent et soutiennent la mise en place de l'Évaluation des Enseignements par les Étudiants (EEE). Ils proposent un accompagnement, des ressources et des moyens aux acteurs pour définir et mettre en œuvre l'EEE et exploiter les résultats pour soutenir le développement pédagogique et le pilotage de la formation.

Les services qui administrent la formation dans les composantes appuient cette démarche en fournissant l'ensemble des éléments et données nécessaires à sa mise en œuvre.

## Les étudiants

---

Les étudiants participent activement à la démarche d'évaluation. Ils s'engagent à remplir les questionnaires d'évaluation qui leur sont proposés de manière constructive et bienveillante. Ils peuvent être associés à la construction et à la promotion des processus d'évaluation.

Ils sont garants du respect des principes proposés dans la charte.

# ANNEXES

## Cadre législatif en vigueur

---

Sont présentés ici les deux derniers textes législatifs qui régissent les modalités d'évaluation des activités de formation pour les universités.

***Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master en vigueur au 1er septembre 2014 → Focus sur l'Article 5***

« Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation. »

***Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence → Focus sur l'Article 17***

« Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de leur offre de formation, les établissements mettent en œuvre les dispositifs d'évaluation interne prévus à l'article 15 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé en prenant en compte les objectifs spécifiques du cursus de licence. Ces dispositifs doivent permettre à l'établissement et à la communauté universitaire de s'assurer des acquis réels des étudiants et de leur réussite.

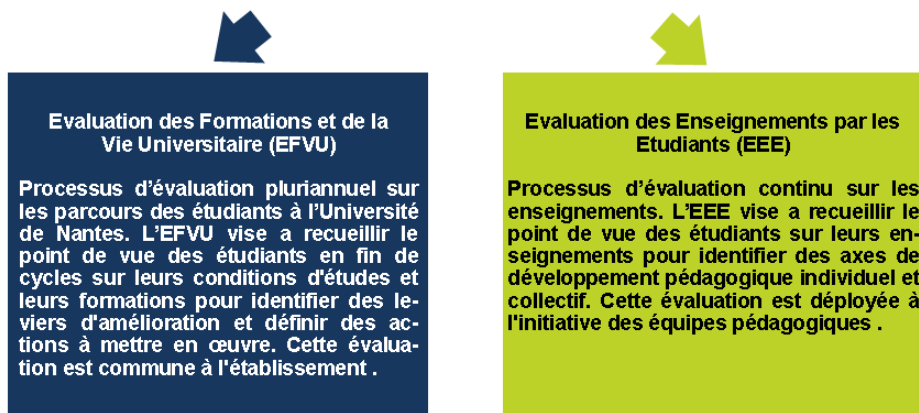
En particulier, les établissements s'assurent auprès des étudiants de l'organisation des évaluations des formations, des enseignements et des activités de formation diversifiées mentionnées à l'article 8. Ils prennent également toutes les initiatives utiles pour que leurs résultats soient pris en compte par les composantes de l'établissement et par l'équipe pédagogique, en particulier au sein des conseils de perfectionnement.

Les résultats observés au sein de ces dispositifs d'évaluation interne sont présentés régulièrement devant la commission de la formation et de la vie universitaire.

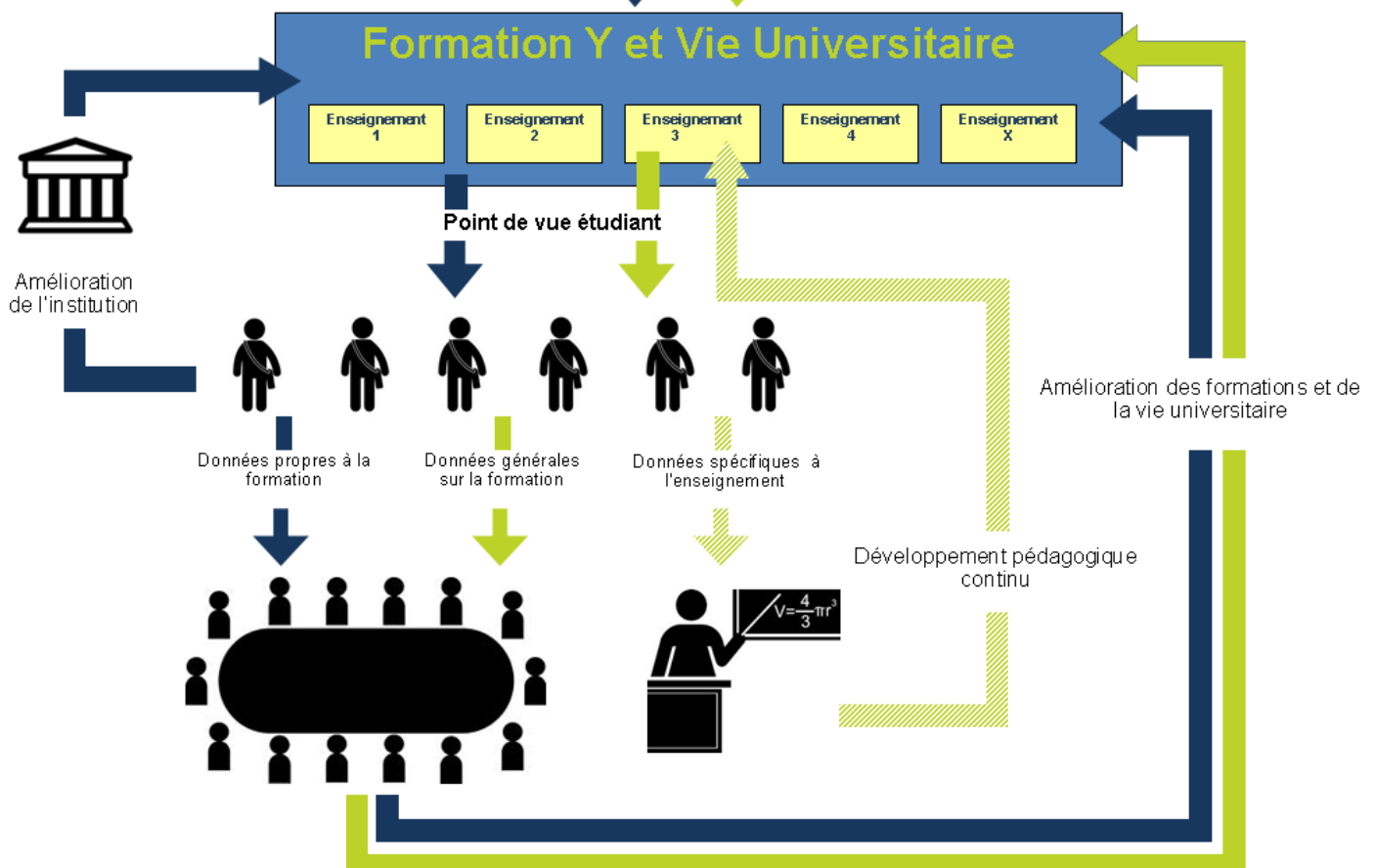
Les dispositifs d'évaluation interne de la qualité de l'offre de licence font l'objet d'une appréciation de leur pertinence dans le cadre de l'évaluation externe de l'offre de formation de l'établissement et sont présentés et justifiés par l'établissement au moment de la demande d'accréditation de son offre de licences prévue aux articles 20 et 21. »

## Articulation des différents processus d'évaluation

### Démarches d'évaluations de nos activités formation Objectif : améliorer la qualité



### Articulation des deux processus, l'EFVU et l'EEE, dans une démarche construite et complémentaire



#### Légende du processus :



Processus de l'EFVU



Processus de l'EEE institutionnelle



Processus de l'EEE personnelle



Conseil de perfectionnement



Etablissement UN



Enseignant-chercheur, enseignant, toute personne intervenant dans la formation



Etudiant

# UNIVERSITE DE NANTES

## *Evaluation des Formations et de la Vie Universitaire*

Direction de la Qualité et du Développement Durable : [dqdd@univ-nantes.fr](mailto:dqdd@univ-nantes.fr)

Direction de la Vie Etudiante : [dve@univ-nantes.fr](mailto:dve@univ-nantes.fr)

## *Evaluation des Enseignements par les Etudiants*

Direction de la Qualité et du Développement Durable : [dqdd@univ-nantes.fr](mailto:dqdd@univ-nantes.fr)

Centre de Développement Pédagogique : [cdp@univ-nantes.fr](mailto:cdp@univ-nantes.fr)

*La présente charte a été rédigée conjointement par les services universitaires et des élus représentants de la Commission Formations et Vie Universitaire :*

- Isabelle Beaudet – UFR Sciences et Techniques - élue CFVU
- Julie Belleil – Direction de la Vie Etudiante
- Aurore Deledalle – Faculté de Psychologie - élue CFVU
- Céline Douzet – Centre de Développement Pédagogique
- Muriel Duflos – UFR Sciences Pharmaceutiques et Biologiques - élue CFVU
- Cyrielle Gruand – Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
- Tanguy Guenneugues – Etudiant en Odontologie - élu CFVU
- Gilles Guihard – UFR Médecine et Techniques Médicales - élu CFVU
- Petra Hammje – Faculté de Droit et des Sciences Politiques - élue CFVU
- Thibault Nélias – Direction de la Qualité et du Développement Durable

*Charte validée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 22 novembre 2018*

*Crédits photos : Pôle Audiovisuel et Multimédia*



UNIVERSITÉ DE NANTES